

LA LETTRE D'INFORMATION DE LA
MUNICIPALITÉ ET DES PARISOTAINS

PETIT JOURNAL DE PARISOT

WWW.PARISOT-TARN.FR

2

La vie
de la
commune

5

Rénovation
de Sainte
Sigolène

10

Nos joies,
nos peines

11

Le
Portrait

DECEMBRE ^{N°} 2020
89



ÉDITO

L'année 2020 a été difficile pour tout le monde, cette crise sanitaire qui se prolonge a des répercussions sur notre quotidien et entraîne une crise économique sans précédent qui met à mal de nombreuses activités professionnelles.

Nos associations ont bien sûr été affectées par les conséquences sanitaires et certaines n'ont pu reprendre leur activité. Nous ferons tout pour que la vie sociale puisse reprendre dès que cela sera possible. Les communes ont un rôle important dans la reprise de l'économie par les marchés publics. La nouvelle équipe municipale a prévu de démarrer de nouveaux projets qui permettront de répondre à cet objectif et aux attentes des Parisotaines et des Parisotains.

Le premier c'est l'aménagement d'une aire de jeux pour les ados à côté du terrain de sport et de tennis, ainsi que le remplacement des jeux à côté de l'école pour les plus jeunes. Dans le cadre de ces aménagements, le Conseil Intercommunal des Jeunes a proposé plusieurs idées retenues par les élus (table de ping-pong, aire de vélo cross, tyrolienne...). La commission travaux a planché sur l'entretien des voies communales, des fossés et sur la plantation de haies que nous souhaitons développer.

2021 sera une année plus opérationnelle en matière de réalisations : plusieurs liaisons piétonnes sont en cours d'étude entre les différents quartiers du village. Ces travaux commenceront au printemps et nous poursuivrons l'aménagement du cœur de village. Nous réaliserons une étude globale, accompagnés par le CAUE et la

communauté d'agglomération, dans le but d'aménager la route du Pastel en intégrant la place Saint Jacques. Le projet de reconstruction de l'église Saint Jacques de Parisot, pour laquelle la commune a bénéficié d'un don permettant de financer l'intégralité de l'édifice, va se poursuivre conformément à nos engagements et dans le respect de la réglementation. Une concertation avec les habitants aura lieu pour présenter le dernier projet. Une fois le projet validé nous déposerons un permis de construire en 2021.

Je souhaite de tout cœur que nous puissions retrouver une vie « normale » en cette nouvelle année pour échanger et construire un avenir plus durable. Je vous souhaite, avec toute l'équipe municipale, une bonne et heureuse année 2021.

Sébastien Charruyer, maire

LES PROJETS EN 2021

AMÉNAGEMENT POUR LES ENFANTS

UNE NOUVELLE AIRE DE JEUX

Le Conseil Intercommunal des Jeunes a proposé plusieurs idées retenues par le conseil municipal :

- une table de ping-pong,
- une aire de vélo-cross,
- une tyrolienne,
- un kiosque.

L'aménagement de l'aire de pique-nique est intégré au projet dont le montant de l'investissement global est d'environ 30 000 €. Le conseil municipal a souhaité vous faire partager ce projet afin de recueillir vos suggestions. Les subventions attendues sont de 70%. Les travaux sont envisagés pour avril 2021.



Emplacement de la future aire de jeux dont les travaux débuteront en avril 2021.

AIRE DE JEUX DE L'ÉCOLE

Remplacement du toboggan derrière l'école.



Un portique et une bascule seront également installés à l'aire de jeux derrière l'école.



Exemple de tyrolienne.

AUTRES PROJETS

Des projets sont à l'étude afin de relier les différents quartiers du village, sécuriser les arrêts de bus et aménager un espace de stationnement au cimetière incluant le déplacement des containers à verre du terrain de tennis. Ces projets débiteront en 2021.

D'autres aménagements de sécurisation d'arrêts de bus sont envisagés à Maisonenque et au Bousquet ; ils feront prochainement l'objet d'une concertation.



Aménagement du parking du cimetière.



Arrêt de bus de La Mondine



Liaison entre le lotissement du Siouré et de la Mouline.

LA RENTRÉE DE LA TOUSSAINT

C'est avec un protocole allégé que nous avons fait notre rentrée.

A Peyrole comme à Parisot, avec des classes peu chargées (20 élèves par classe), des municipalités à l'écoute de nos besoins et en étroite collaboration avec le personnel de l'ALAE, il a été facile pour nous d'appliquer les différentes consignes sanitaires demandées.

Depuis la rentrée de Toussaint, le port du masque pour les enfants est devenu obligatoire. Ils le supportent bien et sont respectueux des différents gestes à appliquer (lavage des mains, distanciation en EPS...). Nous remercions l'association parents d'élèves pour la distribution de masques aux enfants.

L'équipe enseignante a rajeuni avec l'arrivée de trois jeunes institutrices à Parisot. Celles-ci sont ravies des conditions de travail dans l'école, tant du point de vue humain que matériel.

Il est vrai que nous avons une école où il fait bon travailler !

Nous attendons un retour à la « quasi-normalité » pour effectuer nos premières sorties mais nous avons plein de projets pour faire vivre au mieux cette période difficile aux enfants.

L'équipe enseignante vous souhaite de belles fêtes.

ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉS À L'ÉCOLE (ALAE)

RENTREE RIME AVEC A.L.A.E.

Depuis la rentrée de septembre, les enfants ont repris le chemin de l'école mais aussi de l'A.L.A.E.

Tout est mis en œuvre afin que les enfants continuent de s'épanouir et de grandir en profitant des temps de loisirs périscolaires : avant ou après la classe, au restaurant scolaire et les mercredis et jeudis après-midi.

L'équipe d'animation va poursuivre ses actions et activités éducatives

et pédagogiques afin de favoriser la découverte, le bien-être et le bien-vivre ensemble.

Malheureusement, le marché de Noël, tant apprécié l'an passé, a dû être annulé pour des raisons sanitaires.

Toutefois la magie de Noël est bien présente et enveloppe chaque petit... et grand en ce mois de décembre.

Pour 2021, de beaux projets s'annoncent : « carnaval », « le savoir rouler et la sécurité routière », « la rencontre inter-villages »... et bien d'autres !

Afin de faciliter les démarches administratives, les parents vont avoir accès à un logiciel de gestion des inscriptions et des facturations appelé « portail familles ». Il sera présenté au printemps avec une proposition d'accompagnement pour faciliter sa découverte et son utilisation.

L'équipe d'animation du service périscolaire vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

NETTOYONS LA NATURE

Une nouvelle fois les jeunes élus de Parisot-Peyrole ont fait appel aux habitants pour nettoyer leurs communes. De nombreux sacs poubelle ont été remplis de déchets récoltés dans la matinée.

Nous tenons ici à remercier tous les participants, particulièrement l'association du patrimoine parisotain, toujours présente à cette manifestation.



Un jeune élu nous raconte cette matinée :

« Samedi matin, 9h, nous avons rendez-vous sur la place de la mairie à Parisot. Puis nous nous sommes partagés en 4 groupes pour

faire différentes activités. Un est parti nettoyer le chemin de randonnée, deux groupes devaient nettoyer les communes de Parisot et Peyrole et mon groupe construisait des cabanes pour les hérissons.

On était avec Isadora, elle nous a expliqué qu'on allait les faire avec des petites branches d'arbre. Mon rôle était de couper les branches pour en faire des brindilles. Puis les autres enfants faisaient des noeuds entre quelques brindilles pour les accrocher entre elles. Un autre groupe de filles faisait de la peinture pour redonner vie à un banc. Pendant ce temps on a réussi à faire 3 ou 4 cabanes, je ne sais plus trop. A la fin de l'heure, on a eu le temps de jouer à touche-touche pendant 15 minutes.

A la fin, nous sommes retrouvés à la mairie de Parisot. Nous n'avons pas pu organiser un apéritif car il y a le Covid c'est bien dommage ! » Arthur Vidal

RÉNOVATION DE SAINTE SIGOLÈNE

Les travaux de rénovation de l'église de Sainte Sigolène ont été achevés fin septembre.

Déjà un certain nombre de randonneurs ont pu apprécier le travail remarquable de l'entreprise Terre et Matières (Grazac) qui a effectué les travaux.

Avec la municipalité, l'association du patrimoine a apporté un fort soutien à cette rénovation notamment par l'apport de matériaux récupérés sur d'autres sites.

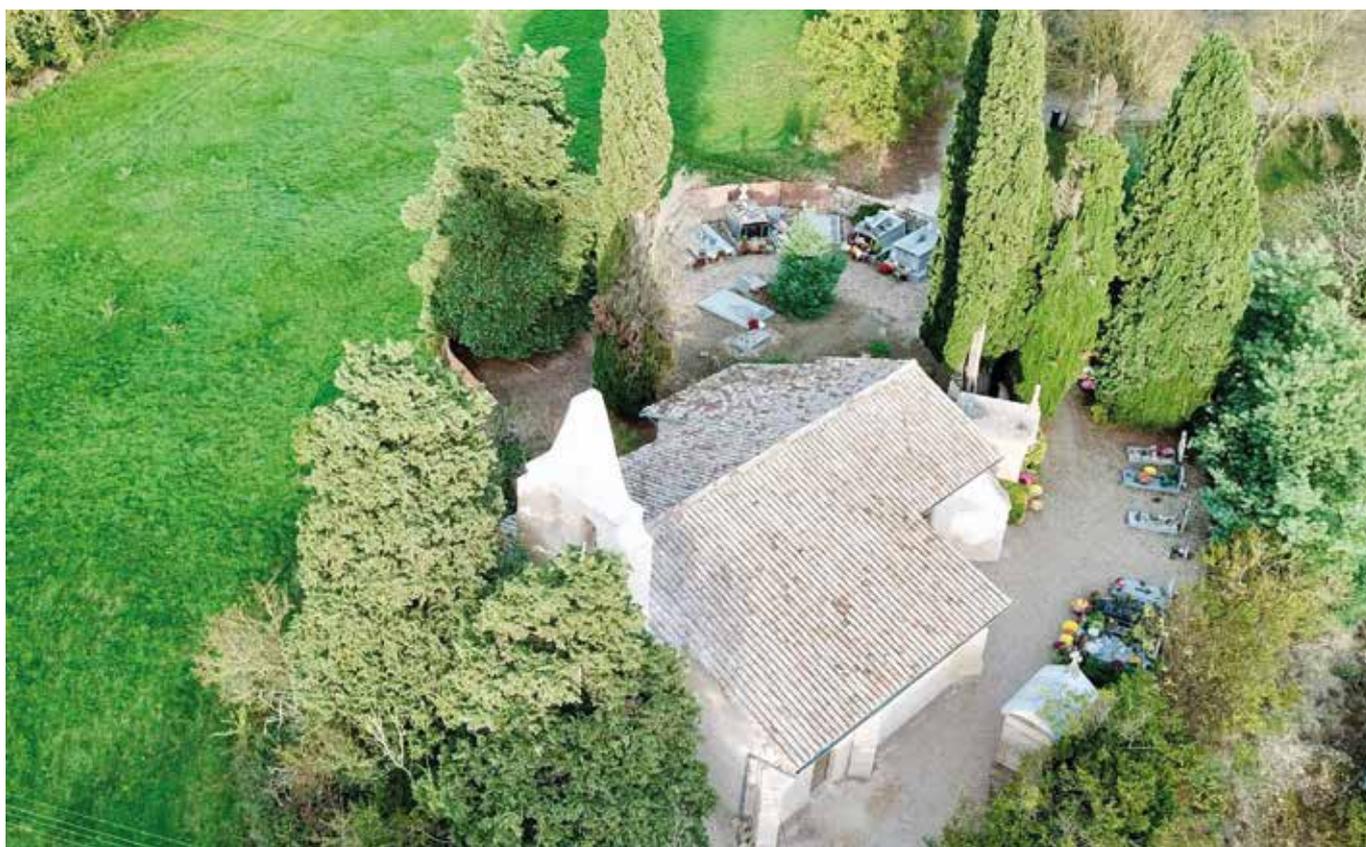
Ce type de travaux génère de bonnes et mauvaises surprises :

- une très belle double arche de brique entourant une ancienne porte au nord a été découverte et restaurée,
- le mur du clocher très dégradé a dû être entièrement ravalé avec un enduit à la chaux,
- un morceau de mur au-dessus du linteau de la porte d'entrée a nécessité une reprise car il s'est certainement écroulé au moment de la réalisation de l'ouverture.



Aujourd'hui, l'avis est unanime, la restauration a donné une nouvelle jeunesse à cette église du XII^e siècle. Tout n'est pas fini, les abords du cimetière vont être nettoyés, et des arbres peuvent être coupés, certains sont malades, d'autres sont trop près du clocher.

Après subvention, la réalisation aura coûté à la commune 15 000 €.



PROGRAMME DE PLANTATION DE HAIES

PROGRAMME DE PLANTATION MUNICIPAL



La municipalité a souhaité engager un programme de plantation de haies. C'est près de 500 m de haies qui ont été plantées fin 2020 par la commune au niveau du terrain de sport et aux abords du piétonnier qui relie le lavoir au cimetière.

PROGRAMME DE PLANTATION PRIVÉS

C'est l'association *Arbres et Paysages Tarnais* qui accompagne ce projet en adaptant les essences aux sols et aux fonctions souhaitées (brise-vents, maintien de talus...). Elle demande une adhésion de 40 € avec un achat minimum de 100 plants. Le coût de l'opération varie en fonction du nombre de plants (voir tableau).

Ces haies champêtres permettent de lutter contre l'érosion, de protéger les

cultures face au vent, de stabiliser les talus, de favoriser les auxiliaires et les pollinisateurs et d'améliorer la qualité de l'eau.

Le conseil municipal du 19 novembre 2020 a voté pour les propriétaires intéressés une subvention de 0,50€ par plant, limitée à 500 mètres par propriétaire et par an (avec un minimum de 100 mètres). Cette subvention est mise en place pour une durée de 3 ans soit jusqu'à fin 2023. Si vous souhaitez démarrer un programme de plantation, veuillez le déclarer à la mairie.

NOMBRE DE PLANTS	PLANT HT	APPUI TECHNIQUE	CAUTION
Entre 100 et 199	1,30 €	1,00 €	0 €
Entre 200 et 399		0,40 €	0,40 €
Entre 300 et 399		0,20 €	

Paillage biodégradable : participation de 0,70€ le ml. Travaux réalisés par l'adhérent planteur. Le remboursement de la caution s'effectue après 2 saisons de végétation.

TÉMOIGNAGES

Isadora et Denis Danjau des « Jardins d'Isade » ont déjà planté des haies sur leur exploitation en maraichage à Parisot.

► Pourquoi planter des haies sur une exploitation agricole ?

"Nous avons choisi d'implanter des haies dès notre arrivée sur l'exploitation, il y a trois ans, car cela faisait partie intégrante de notre projet.

Lors du remembrement agricole en France, de nombreuses haies et bosquets ont été arrachés, provoquant une perte en biodiversité,



l'érosion des sols, la réduction d'absorption de CO², et accentuant l'impact du vent qui ne rencontre plus d'obstacle. Par exemple, nous avons choisi de planter une haie à côté de nos serres pour créer un brise-vent. Les haies favorisent également la biodiversité, un allié pour la réussite de notre exploitation. Elles constituent des habitats pour les oiseaux, elles attirent les insectes pollinisateurs et retiennent les sols".

► Comment s'est déroulé le chantier de plantation ?

"Nous avons travaillé avec l'association *Arbres et paysages*. Les plants sont locaux et les espèces endémiques du Tarn. Sur les 400 mètres de haies plantées, seuls deux arbres sont morts. Le chantier s'est déroulé sous une forme participative. Avec l'Inéopole de Brens et les stagiaires de la formation professionnelle agricole du BPREA, mais aussi des habitants de Parisot, des chasseurs... Cela fut un beau moment de partage, mais aussi de transmission de savoirs et

de sensibilisation à des pratiques culturelles bénéfiques pour notre milieu de vie".

Retour d'expérience de plantations de haies chez Bernard Barrieu

► Bernard, quand as-tu planté la première haie sur ton exploitation à Parisot et combien en as-tu planté ?

"La première a été plantée en 2000 et la dernière en 2012, au total, ce sont 2 km de haies qui ont été plantés sur mon exploitation".

► Au bout de combien de temps penses-tu que les effets d'une haie, au niveau agricole, se font sentir ?

Pour arriver à une taille de 4 à 5 m de hauteur et 2 à 3 m de largeur, il faut compter entre 5 et 10 ans, ça dépend des terrains. C'est suffisant pour assurer le développement des auxiliaires en particulier les insectes qui vont stimuler la chaîne alimentaire et former un corridor écologique. L'effet brise-vent et protection vis-à-vis des parcelles traitées sont aussi des éléments importants. >>>>>

>>> **Quelles sont les contraintes pour les agriculteurs pour planter une haie ?**

Les premières contraintes sont le temps et la main d'œuvre nécessaires pour réaliser la plantation. Il faut aussi veiller à ce que les racines ne bouchent pas le drainage des parcelles.

Penses-tu que les mesures de la Politique Agricole Commune sont suffisantes pour la préservation ou la création de haies ?

Les mesures intègrent de plus en plus cette dimension et le plan de relance agricole prévoit de renforcer le dispositif de préservation et de création de haies. Mais c'est avant tout une volonté de chacun qui permettra le maintien et la création de haies.

RAPPEL DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE

Pour éviter les mauvaises surprises et notamment les vols de voiture et les cambriolages : **toujours penser à fermer à clé votre domicile et votre véhicule !**

NOS ARTISANS ET COMMERÇANTS

Nous souhaitons diffuser sur un prochain « petit journal » une liste des artisans, commerçants et services de la commune. Pour cela et si vous êtes intéressés, nous vous invitons à laisser vos coordonnées en mairie.

PERFORMANCE SPORTIVE

Parisot compte de nombreux handballeurs(-euses) et qui jouent au Ouest Tarn Handball, sur les sites de Gaillac, Lisle-sur-Tarn et Rabastens. L'équipe phare du club évolue en championnat de France dans la catégorie des moins de 17 ans. Parmi les joueuses ont compte les parisotaines Amandine Cornac et Maude Demare, la peyrolaise Andie Boutes et le coach de l'équipe, le parisotain Daniel Schaad.

AGGLOMÉRATION GAILLAC-GRAULHET

L'INTERCOMMUNALITÉ C'EST QUOI ?

Au début des années 1980, la loi de décentralisation a renforcé le rôle des communes dans l'aménagement et le développement des territoires.

Pour être plus efficaces les gouvernements successifs ont favorisé la coopération entre les communes pour mettre en place un projet de développement de territoire sur lequel les habitants ont accès aux services publics, école, commerces, sport, loisirs, culture,... (Bassin de vie). La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), en 2015, a instauré un seuil minimum de 15000 habitants pour constituer un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal).

En ce qui nous concerne, l'agglomération Gaillac-Graulhet est le résultat de la fusion des communautés de communes Tarn-et-Dadou, du Rabastinois et de Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois, son siège est à Téco.

Elle est constituée de 61 communes pour un peu plus de 75 000 habitants. Elle est administrée par 97 conseillers communautaires dont 1 pour représenter Parisot.

COMMENT SONT ÉLUS LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ?

À Parisot, ainsi que dans les communes de moins de 1000 habitants les conseillers communautaires sont désignés parmi les conseillers municipaux élus dans la limite du nombre de sièges attribués.

• Ont été désignés : Sébastien Charruyer (titulaire), Didier Valax (suppléant).

Dans les communes de plus de 1000 habitants, les conseillers sont élus au suffrage direct à la fois pour le mandat de conseiller municipal et pour un mandat de conseiller communautaire. Un premier seuil de 1800 habitants est nécessaire pour prétendre à un deuxième conseiller.



1 territoire
61 communes



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire s'est réuni le 11 juillet afin de procéder à l'élection du président, des vice-présidents et des membres du bureau.

Paul Salvador, maire de Castelnaud de Montmirail, vice-président du conseil départemental a été réélu (seul candidat).

15 vice-présidents proposés par le président ont été élus :

1. Martine Souquet (maire de Gaillac)
2. Florence Belou (adjointe à Graulhet)
3. Nicolas Géraud (maire de Rabastens) en charge des ressources humaines
4. Marilyne Lherm (maire de Lisle-sur-Tarn) en charge de l'économie
5. Paul Boulvrais (maire de Saint-Gauzens) en charge de l'administration générale
6. Olivier Damez (maire de Couffouleux) en charge de l'aménagement
7. Christophe Gourmanel (maire de Grazac) en charge des écoles et de l'enfance
8. Christophe Hérin (maire de Rivières) en charge des bâtiments et voirie
9. Pierre Tranier (adjoint au maire de Gaillac) en charge des finances
10. Jean François Baules (maire de Técou) en charge de la culture
11. Monique Corbières-Fauvel (adjointe au maire de Cadalen) en charge des mobilités
12. Michel Bonnet (maire de Cahuzac-sur-Vère) en charge de la répartition des charges transférées (CLECT)
13. Bernard Miramont (maire de Salvagnac)
14. Philippe Barthès (conseiller municipal à Graulhet)
15. Francis Ruffel (adjoint au maire de Gaillac)

31 membres du bureau ont également été élus.

Le 13 août le conseil communautaire s'est réuni afin d'adopter son règlement intérieur qui prévoit la création de 6 commissions thématiques intercommunales :

1. Finances et moyens généraux
2. Cadre de vie
3. Aménagement du territoire
4. Action économique



Les principales compétences de l'agglomération

5. Enfance jeunesse et culture
 6. Ruralité
- Chaque conseiller communautaire titulaire ou suppléant peut participer à l'ensemble des commissions comme les autres conseillers municipaux, mais seul le délégué titulaire est détenteur d'un droit de vote à l'intérieur d'une seule des commissions choisies. Le bureau se réunit avant chaque conseil communautaire une fois tous les deux mois. Les commissions se réunissent presque tous les mois. Le jeudi 13 août, le conseil d'agglomération a voté les indemnités aux élus et constitué ses commissions. Les vice-présidents ne sont plus automatiquement responsables de commissions. Plusieurs membres du bureau sont proposés en tant qu'animateur ou responsable de commission.

LES ÉLUS DE PARISOT

- Sébastien Charruyer est membre du bureau sans délégation, ni indemnité. Il est délégué à la commission finances et moyens généraux avec droit de vote. Il participe aux commissions finances et moyens généraux, cadre de vie, aménagement du territoire et ruralité.
 - Didier Valax participe aux commissions cadre de vie, aménagement du territoire et économie.
 - Magali Pezous participe à la commission enfance jeunesse et culture.
- Les élus peuvent bénéficier d'un remboursement des frais de déplacement et d'un droit à la formation. Vu les faibles distances du siège de l'agglomération, ils ont choisi de ne pas demander le remboursement des frais.

LA FIBRE A PARISOT

Le 21 octobre à Rabastens, nous avons été conviés par le département à l'installation du nœud de raccordement optique (NRO) qui doit desservir en fibre la majorité des habitants de Parisot.

Le département par l'intermédiaire de Tarn fibre a choisi la société SFR comme maître d'ouvrage de la construction du réseau de la fibre optique du Tarn.

SFR a passé une convention avec Orange et EDF pour pouvoir utiliser au mieux les infrastructures disponibles (réseaux aériens ou enterrés).

Ainsi dans le village l'installation des câbles de la fibre a commencé.

Les câbles ont été, soit tirés dans les gaines existantes, soit posés sur les façades, soit installés sur les poteaux



téléphoniques déjà en place.

En zone rurale, dans les endroits où le réseau téléphonique a été enfoui sans gaine et où aucun poteau électrique n'existe, des poteaux devront être installés. La commune a étudié la faisabilité d'enfouissement de la fibre, mais le coût moyen de 25€/mètre nous a fait reculer. Il faudra également dans ces endroits élaguer les branches des arbres si nécessaire.

Cette opération va se prolonger durant l'année 2021 afin de couvrir en 2022 l'ensemble du département. Le raccordement chez les particuliers est de la responsabilité du fournisseur d'accès que vous choisirez. Pour les petites distances les travaux devraient être pris en charge. Pour les grandes distances nous ne connaissons pas encore les modalités pratiques mais dans le courant de l'année nous aurons plus d'éléments pour répondre à vos interrogations.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à faire un mail à la mairie pour expliquer votre situation.

La fracture numérique ne devrait être qu'un mauvais souvenir pour les habitants du Tarn d'ici fin 2022. Remercions le département pour l'initiative de cette démarche et le financement de l'investissement.

CONSEIL INTERMUNICIPAL DES JEUNES

Le mardi 17 novembre, les élèves de l'école de Peyrole ont élu trois nouveaux élèves de CM2 au CIJ en remplacement des élus sortants. Huit élèves étaient candidats et avaient présenté leur profession de foi aux classes de CM1 et CM2.

Pour respecter les règles sanitaires, le bureau de vote était installé à la mairie de Peyrole et les votants se sont déplacés par petits groupes.

Les trois élèves élus sont : Camille Belloubet, Roxane Monteillet et Grégoire Lamothe. Toutes nos félicitations aux nouveaux élus.

Le jeudi 19 novembre, la nouvelle équipe intercommunale a élu à Peyrole sa maire et ses adjointes.

Résultat des votes : Chiara Vernet (Peyrole) est maire, Noémie Calvet (Peyrole) 1^{ère} adjointe, Camille Belloubet (Parisot) 2^{ème} adjointe. Tous se retrouveront au mois de décembre pour découvrir les professions de foi des nouveaux élus, à reprendre les actions en cours et en proposer de nouvelles.



Ce début d'automne n'a pas été facile pour celles qui ont commencé leur activité, la mairie a été obligé de mettre en place un protocole sanitaire plus strict. Les salles municipales doivent respecter les nouvelles règles nécessitant le nettoyage de tout ce qui a été touché, les sols, les poignées de portes, désinfection des toilettes, etc...

Et puis il y a eu le confinement...

CLUB GÉNÉRATIONS MOUVEMENT DE PARISOT/PEYROLE

Toutes nos excuses au Club Générations Mouvement, nous avons oublié d'éditer leur article dans la page la vie des associations du précédent journal... Le voici, comme il a été écrit il y a six mois...

Dès le début des premières annonces officielles de confinement, notre club comme tous les autres, a appliqué les consignes sanitaires pour protéger la santé de ses adhérents. Nous avons aussitôt annulé tous les programmes 2020 (bals, voyages, lotos, repas, sorties, spectacles). Ce confinement a bouleversé notre vie et nous a mis dans une situation jamais vécue et dure à supporter. Aujourd'hui nous en sommes au déconfinement, mais restons prudents car la situation sanitaire est encore incertaine. Restons vigilants, ne tombons pas dans l'euphorie d'une frénésie incontrôlée. Ayons la sagesse d'attendre que la situation soit sécurisée.

Le club vous informera lorsque ses activités pourront reprendre.

Les beaux jours sont de retour, passez un bon été, de bonnes vacances, entourés de vos proches et espérons que la rentrée se fera dans de meilleures conditions. »

Six mois plus tard nous en sommes à un nouveau déconfinement. Nous vous souhaitons de passer d'agréables fêtes de Noël avec vos proches et espérons que le début d'année se passera dans de meilleures conditions...

1

NAISSANCES

Bienvenue aux petits Parisotains :

- **Axel Trappas** est né le 12 septembre 2020 pour le plus grand bonheur de Mickael Trappas et Laetitia Fernandez et de leur fils Hugo.

MARIAGE

Tous nos vœux de bonheur aux heureux mariés :

- **Sarah Perge et Boris Gayraud** se sont mariés à Parisot le 19 septembre 2020

DÉCÈS

Nous partageons la peine des familles qui ont eu la douleur de perdre un des leurs et leur adressons nos sincères condoléances.

- **Michel Delas** nous a quittés le 23 juillet 2020
- **Renée Lefebvre** est décédée le 4 octobre 2020

ARRIVÉES AU VILLAGE

- **Pascal Grisoni** au 115 route de la Vernerie
- **Mme Sert, M. Raynaud** et Théo ont emménagé au 16 rue du Siouré.
- **Widjia Gbofu, Sébastien Castex**, Ylona et Iris, résident au 21 rue du Siouré.
- **Corinne Brun** habite au 6 route de Rabastens.



PAYSAN BOULANGER

Rencontre avec Stéphane Vidal, paysan boulanger en cours d'installation depuis décembre 2019 à Parisot.



► Tout d'abord, quelle différence entre un boulanger et un paysan boulanger ?

Le boulanger est un artisan qui achète sa farine à des meuniers pour la transformer en pain. Le paysan boulanger est à la fois agriculteur et meunier et il transforme les céréales qu'il produit en pain.

Pour Stéphane, être paysan c'est plus qu'une profession, c'est une manière de vivre et travailler sur un sol nourricier en préservant son environnement :

- en cultivant des variétés végétales anciennes pour entretenir une diversité génétique utile dans les champs
- en fabriquant sa farine avec un moulin à meule de pierre pour conserver les propriétés nutritives du grain
- en produisant un pain au levain naturel, pétri à la main, cuit dans un four à bois, sans utiliser de conservateurs et autres additifs...

« Cela ne l'empêche pas d'avoir bon goût! » disent les clients.

Le paysan boulanger est plus tourné vers une agriculture durable, à petite échelle, que vers une agriculture industrielle.

► Pourquoi avoir fait le choix d'une production en culture biologique ?

Comme la quasi-totalité de l'alimentation que je consomme est bio, il est pour moi logique de proposer un produit répondant à ce cahier des charges, et ne pas être dépendant de produits chimiques coûteux qui risquent d'être néfastes à la santé et à l'écosystème.

► Pourquoi et comment devient-on paysan boulanger ?

Pendant longtemps j'ai travaillé dans l'industrie aéronautique et à un moment le choix s'est posé entre abandonner mes valeurs au profit de l'entreprise, ou changer d'activité pour être en phase avec ces valeurs. Je me projetais dans le métier de paysan « du grain au pain », projet qui a été concrétisé par 1 an de formation en alternance à l'Inéopole de Brens. Je suis actuellement en contrat de 3 ans avec "l'Essor maraîcher" (espace test de l'agglomération) : cela me permet de tester mon projet et préparer mon installation en ayant une idée précise des investissements, un accompagnement dans la tenue de



la gestion, une aide technique et une aide à la constitution de débouchés. J'apprécie aussi l'aide et les conseils précieux des agriculteurs bio et d'un paysan boulanger de Parisot à la retraite.

La mairie me loue un hangar sous lequel je stocke mes blés, le four à bois, du matériel et je dispose d'un Algeco pour préparer mon pain 2 fois par semaine.

► Vos projets ?

Mon installation définitive est prévue pour fin 2022.

« Je cherche à acquérir un terrain d'au moins 2000 m² de terres agricoles pour y construire un hangar de stockage et un fournil. »

Stéphane vend ses productions le mardi et le samedi matin sur le marché de Rabastens et fournit le mardi le magasin Brin de Ferme à St Sulpice.



TRANSPORT À LA DEMANDE



Prolongation de l'expérimentation du Transport à la demande jusqu'au 31 mars 2021. Il permet à tout public, en particulier les seniors et les jeunes, de bénéficier d'un moyen de transport vers les communes desservies par le réseau de bus LIO et les gares ferroviaires et routières, les jours de marchés et les mercredis après-midi.

COMMENT L'UTILISER ?

- Sur réservation la veille, avant 16h au 0 805 60 81 00
- Montée et descente aux points d'arrêts déterminés. Au moment de la réservation du service par téléphone, des précisions peuvent être apportées sur la localisation des points d'arrêts (il n'y a pas de matérialisation sur place).
- Pour les + de 75 ans : prise en charge à domicile.
- Horaires : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

COMBIEN CELA COÛTE ?

- 2 € l'aller, 3 € l'aller/retour.
 - 15 € le carnet de 10 tickets d'un aller simple et 25€ le carnet de 10 tickets allers-retours.
 - Gratuit pour les - de 10 ans (accompagnés d'un adulte)
 - Achat des tickets auprès du chauffeur.
 - Accès inclus sur le réseau LIO dans le Tarn avec le même ticket.
- Plus d'infos (horaires, communes desservies...) auprès de votre mairie ou : **Numéro vert : 0 805 60 81 00**
(appel gratuit depuis un poste fixe)

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR VOUS AIDER À RÉNOVER VOTRE LOGEMENT

Depuis 2017, le dispositif Rénovam, mis en place par la communauté d'agglomération, a accompagné près de 2000 demandes afin de vous aider à réaliser des économies grâce à la rénovation énergétique de votre logement. Ce dispositif arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Dès 2021, vous pourrez adresser vos demandes d'accompagnement pour la rénovation énergétique au Guichet Unique dans le cadre de

Rénov'Occitanie, le service public de la Région. Vous y trouverez tous les éléments pour faire de votre projet de travaux une réussite : diagnostic de votre logement, accompagnement aux demandes de financement, ou encore assistance au suivi des travaux. Les interlocuteurs pour vous informer et vous orienter dans ce nouveau contexte restent les mêmes que pour



Rénovam :

CAUE : 05 63 60 16 80

Adil : 05 63 48 73 80

Les conseillers répondront à vos questions techniques et financières, en vous apportant des réponses neutres et gratuites et adaptées à votre situation.

Pour adapter votre logement à votre handicap ou une perte d'autonomie liée à l'âge, vous pouvez adresser votre demande à l'agence Soliha, agence mandatée par le conseil départemental pour accompagner la rénovation de logements locatifs conventionnés.



Contact

Pour des travaux d'adaptation

05 63 48 58 90

Pour les logements locatifs

05 63 48 10 80

BELLE
année
2021

Compte tenu de la situation sanitaire, la traditionnelle cérémonie des vœux n'aura certainement pas lieu en janvier 2021. Tous les agents et élus municipaux vous souhaitent une belle et heureuse année 2021.